



2010, l'année du pire … ou du meilleur

Rubrique : ditos - Date : lundi 4 janvier 2010

2010, l'année du pire & ou du meilleur

Toute l'équipe DNF vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année en espérant qu'elle vous apportera santé, succès et bonheur ! Pour DNF l'année 2010 sera véritablement une année clé, l'année de tous les dangers, l'année qui consacrera la norme « sans tabac » et l'exception tabagique ou l'année du retour au tabagisme-roi subi pendant tout le vingtième siècle.

Le 17 décembre 2009, DNF a publié un [rapport « Le Tabac en France entre 2006 et 2009 : Evolution des comportements, Détournements de la loi et Nouvelles menaces »](#) adressé à Madame la Ministre de la santé. Ce rapport de 72 pages dénonce les nombreuses dérives que l'association pointe depuis la mise en application du décret du 15 novembre 2006. Le laxisme des agents chargés de contrôler l'application de ce décret permet à nouveau d'attribuer au tabac une image sociale valorisante et met en danger la protection de la population contre ce fléau de santé publique qu'est le tabagisme. DNF a souhaité ainsi faire une mise en garde contre le laxisme des pouvoirs publics et contre une certaine forme de tolérance coupable d'une partie de l'opinion publique qui, influencés par la propagande mensongère des fabricants de tabac, accepte de concevoir que la liberté individuelle d'enfumer puisse passer avant le droit élémentaire de voir sa santé et son environnement protégés. Ce décret avait pourtant été plébiscité par 80% de la population !

Au-delà du manque de contrôle, pourtant crucial, les attaques à la loi Evin et les tentatives de contournements sont de plus en plus nombreuses. Le tabac revient dans les pages mode des magazines, à la télévision, dans les campagnes publicitaires pour films et expositions, dans les terrasses bâchées et même & au travail. Alors qu'en 2008, une étude menée par l'OFT relevait que 9 % des salariés subissaient encore la fumée de tabac sur leurs lieux de travail, une enquête TNS Direct DNF révèle qu'aujourd'hui 21 % des salariés sont exposés au tabac sur leur lieu de travail. Une inquiétante progression des chiffres notamment due au sentiment d'impunité qui règne dans l'entreprise. La faute en revient à l'absence de contrôle de l'inspection du travail qui la plupart du temps refuse d'intervenir. DNF ne peut pas fermer les yeux et laisser les salariés subir en se taisant par crainte des représailles. Près d'un quart des salariés n'est plus protégé de la fumée de tabac, très loin de l'objectif du décret du 15 novembre 2006, et sans que le gouvernement ne s'en inquiète réellement.

Les agents de police et les gendarmes ne sont guère plus motivés que les inspecteurs du travail et c'est ainsi que l'on recommence à fumer dans les bars musicaux, dans les boîtes de nuits et que l'on peut voir fleurir les terrasses « fumeurs » bâchées. Les cafetiers, les restaurateurs proposent ainsi à leurs clients des terrasses chauffées, fermées et couvertes dans lesquelles le taux de pollution est quelquefois plus important que sur le périphérique parisien en heure de pointe. Après de multiples tentatives de faire appliquer la circulaire du 17 septembre 2008 mentionnant les conditions d'aménagement des terrasses, DNF a lancé une action judiciaire contre une dizaine d'établissements. Les terrasses ont considérablement augmenté en France depuis janvier 2008, tant en nombre qu'en surface avec pour principale motivation de rendre très confortable l'espace le plus agréable des établissements et de le destiner exclusivement à la clientèle fumeuse. Ces nouvelles extensions, car il s'agit plus de terrasses, exposent ainsi le personnel à la fumée de tabac dans des conditions pires qu'avec l'ancien décret ; elles polluent même l'intérieur des établissements comme le prouve notre enquête de 2008.

Sous la pression conjuguée des fabricants de tabac, de certains syndicats professionnels des métiers de l'hôtellerie et de quelques parlementaires, un tel désengagement dans la politique de santé publique du gouvernement ne pouvait mener qu'à une catastrophe. C'est chose faite : 2% d'augmentation des ventes de tabac en 2009 ! Le Président de la République lance le plan cancer 2 et, paradoxalement, accède à toutes les demandes des industriels du tabac, augmentation des prix du tabac à un taux dont personne n'ignore qu'il n'a aucune influence sur la consommation, images choc réduites et sur une seule face des paquets, police, gendarmerie, inspection du travail, douane, DDASS totalement démobilisées ! Comment, dans ces conditions, tenir l'ambitieux objectif de faire baisser la prévalence tabagique de 30 à 20 % de la population ? Comment justifier l'échec du décret du 15 novembre 2006 quand il faudra faire le bilan ?

Cette année 2010 est donc l'année où l'on pourra constater la volonté réelle de l'État : assurer à la population une véritable protection contre le tabac ou au contraire, assurer la pérennité de l'industrie du tabac et des buralistes qui, lorsque l'on touche à leur monopole sont des agents de l'État, mais lorsque l'État leur demande de participer à l'effort de santé publique redeviennent des commerçants et diffusent les slogans que leur susurrent leurs fournisseurs de tabac.

En 2010, L'association aura, plus que jamais, besoin de tout votre soutien et de tout votre poids pour pouvoir continuer à exister face à l'arsenal mis en place patiemment de puis le 1er février 2007 par ces multinationales dont les seuls revenus proviennent d'un produit qui tue prématurément un de ses consommateurs sur deux.. En 2010, DNF espère qu'elle aura les financements nécessaires pour mener à bien ses missions et qu'elle pourra continuer d'accompagner les victimes du tabagisme passif.

Merci encore pour vos courriers, vos courriels, vos fax, vos appels téléphoniques et votre vigilance qui nous permettent chaque jour d'avancer. Merci pour votre soutien, vos dons, votre disponibilité qui nous permettent d'avoir un peu plus de poids face aux décideurs Restons vigilants ensemble

Bonne année 2010